

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite\\_020-1-chem | Protestantisme. Pastorale de la chair](#)  
[Itemphotocopie](#)

## photocopie

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb020\_f0036

SourceBoite\_020-1-chem | Protestantisme. Pastorale de la chair

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

*Le couple, cellule de base de la société*

La nécessité du mariage pour la conservation du genre humain est telle que le Christ, se fondant sur l'ancien ordre divin de la création, lui a rendu son caractère indissoluble, obligatoire non seulement pour l'Eglise mais aussi pour la société tout entière.

*Christ prend ceci pour une maxime, que Dieu dès le commencement a mis ensemble le mâle et la femelle, afin que les deux fissent l'homme tout entier; et par conséquent quiconque répudie sa femme fait tout ainsi comme s'il arrachait la moitié de soi-même. Or nous savons que nature ne peut porter qu'un homme déchire son corps en pièces.<sup>1</sup> L'institution du mariage doit être tenue pour une loi inviolable.<sup>2</sup>*

Calvin insiste sur le fait que le mariage des incrédules, bien qu'il ne soit pas sanctifié par la communion de Jésus-Christ, doit être tenu également pour indissoluble. Cette condition est indispensable au maintien d'un ordre social juste. *Car bien qu'il leur soit immonde, néanmoins il est monde et pur de soi, en tant qu'il est ordonné de Dieu et sert à conserver honnêteté entre les hommes et réprime les affections désordonnées; et même pour ces causes il est approuvé de Dieu comme les autres parties de l'ordre politique. Il faut donc toujours distinguer entre la nature de la chose et l'abus de celle-ci.<sup>3</sup>*

C'est sur la cellule de base du mariage que s'édifie toute la société; aussi le lien conjugal doit-il être tenu pour le lien social primaire et le plus important. *Entre les degrés de la société humaine, celui-ci est le principal, et comme le plus sacré, que l'homme soit adhérent à sa femme.<sup>4</sup>*

*Dieu les créa mâle et femelle, c'est pour magnifier le lien du mariage, par lequel la société du genre humain est entretenue.<sup>5</sup>*

Cette cellule vitale de la société est si essentielle qu'elle a la préséance sur tout autre lien humain. En cas de conflit, le lien conjugal prime tous les autres liens sociaux. Il ne faut pas hésiter, si c'est nécessaire, à sacrifier l'union des parents avec leurs enfants à l'union du couple. Tel est l'enseignement du Christ.

*Il amplifie cela par une comparaison qu'il ajoute, c'est que le mari doit préférer sa femme à son propre père. Or ce qu'il dit, l'homme délaissera père et mère, n'est pas que le mariage fasse séparation entre le père et les enfants, ni qu'il ôte les autres alliances de nature; car en ce faisant, Dieu serait contraire à soi-même. Mais, bien que la piété de l'enfant envers le père doive par-dessus tout être entretenue et réputée sainte et inviolable, toutefois Moïse déclare que le mariage la surpasse tellement, qu'il est moins licite de laisser sa femme que père ni mère.<sup>6</sup>*

Nous parlerons des fiançailles à propos de la législation sur le mariage.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> *Comm. Nouveau Testament, op. cit., Mat. 19 : 4.*

<sup>2</sup> *Ibid., v. 7.*

<sup>3</sup> *Comm. Nouveau Testament, op. cit., I Cor. 7 : 14.*

<sup>4</sup> *Comm. Moïse, op. cit., Genèse, 2 : 24.*

<sup>5</sup> *Ibid., 1 : 27.*

<sup>6</sup> *Comm. Moïse, op. cit., Genèse, 2 : 24. Cf. Comm. Nouveau Testament, op. cit., Mat. 19 : 4 et 5.*

<sup>7</sup> Cf. pp. 125 et 135.



Se  
A cet  
A  
de la  
est gé  
B  
je ne  
de la  
bon d  
A  
corru  
  
La re  
  
Q  
parce  
de na  
se fau  
Il  
Dieu  
comi  
S  
exami  
qu'il  
qu'il  
s'exe  
J  
que  
méri  
C  
tellen  
d'ena  
ébahi  
de se  
de l'  
adon  
qu'à

1  
2  
3

pas de verso